Service Public
Fédéral
FINANCES

SPF Finances
Exp Avenue du Prince de Liège 133 bte 511 5100 Jambes

DE VLIEGHER Alain A
DUDZINSKI Stéphanie C
Rue des Tailleurs 11
4100 Seraing

Numeros nationaux 62 10 30-335 40 / 78 05 01-274 11 | Numéro d'article 242 455 791
Date d'executoire du rôle 09 09 2025 | Commune SERAING

Namur, le 11 septembre 2025

Montant en votre faveur :
€ 767,98

Date du remboursement
28.11.2025

Sur le compte bancaire :
BE38 0634 6785 4172

Madame Stéphanie Dudzinski, Monsieur Alain De Vliegher,

Ceci est votre avertissement-extrait de rôle[1] à l'impôt des personnes physiques et taxes additionnelles pour vos revenus 2024 (exercice d'imposition 2025).

Vous trouverez ci-contre le montant que nous allons vous rembourser.

Numéro de compte à modifier ?

Dans ce cas vous devez communiquer votre nouveau numéro de compte au plus tard le 5 novembre 2025

- de préférence via www.myminfin.be, **la voie la plus rapide et la plus facile !**
- ou par courrier à l'Infocenter :
 Avenue du Prince de Liège 133 bte 115 - 5100 Namur
 - mentionnez votre numéro de compte ;
 - joignez une copie de votre carte d'identité et signez le courrier.

Encore des dettes ouvertes ?

Dans ce cas, nous utiliserons ce montant en votre faveur pour payer ces dettes. Nous vous tiendrons au courant et nous ne vous paierons que le solde éventuel.

[1] Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92)

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

Vous pouvez trouver une réponse à presque toutes vos questions sur notre site web www.fin.belgium.be
Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ? Contactez-nous de la manière suivante :

Comment allez-vous recevoir votre remboursement ?

www.myminfin.be, la voie la plus rapide et la plus facile
- vérifiez votre numéro de compte
- consultez votre solde de dettes ouvertes auprès du SPF Finances

Besoin d'aide ?
Appelez le 02 572 57 57 avec le code direct **19352**
Jours ouvrables de 9 h à 17 h

Vous avez des questions sur le montant, le calcul ou les codes utilisés ?

Appelez le 02 572 57 57 avec le code direct **16979**
Jours ouvrables de 9 h à 17 h

Lors de tout échange, veuillez rappeler le numéro d'article (242.455.791) ainsi que votre numéro national (62.10.30-335.40).

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

Des erreurs ou omissions simples à nous communiquer ?
Contactez-nous au 02 572 57 57 avec le code direct **16979**.

Contestations fondamentales ?
Introduisez de préférence une réclamation. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans un délai d'un an[2] :

- de préférence via www.myminfin.be (Ma déclaration > Introduire et consulter une réclamation), ou
- par courrier au : Centre PARTICULIERS LIEGE
 Avenue du Prince de Liège 133 bte 511 - 5100 Namur

 en y indiquant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - le numéro d'article (242.455.791), la commune (SERAING) ;
 - les raisons pour lesquelles vous contestez l'imposition ;
 - la date et les signatures.

 Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu(e).

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore obtenir un dégrèvement d'office de l'imposition. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans[3] et le faire également de préférence via www.myminfin.be.

Service de Conciliation fiscale
Si vous avez déjà introduit une réclamation ou une demande de dégrèvement d'office, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46, 1030 Bruxelles. Vous pouvez trouver toutes les informations complémentaires et les coordonnées de ce service sur https://fin.belgium.be/fr/particuliers/autres-services/conciliation-fiscale.

Conservez soigneusement cet avertissement-extrait de rôle. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'études, prêts sociaux, primes de logement ..). Vous pouvez toujours l'imprimer via www.myminfin.be.

[2] À compter du 3e jour ouvrable qui suit le 11 09 2025, ou en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition
[3] À compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1er janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données de la déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1002	1	1028	1	1030	1
2250	8.250,97	2260	14.252,22	2261	3.698,46
2284	436,82	2286	0,00	2287	53,82
2290	1	2360	173,55		

Données administratives

1061	8,5	1084	1	1086	30/10/1962
1090	2	1288	0,0	1543	120,00
2086	01/05/1978	2288	0,0	2543	120,00

RESULTAT DU CALCUL

Montant en votre faveur **€ 767,98**

Taux moyen d'imposition (%)	0,0	0,0

DETAIL DU CALCUL

DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

Revenus professionnels

Traitements et salaires		8 250,97	2250
Charges professionnelles forfaitaires		2.475,29-	
Différence		5.775,68	
Imposable globalement		5 775,68	
Chômage sans ancienneté		14.252,22	2260
Arriérés		3.698,46	2261
Total		17 950,68	
Imposable globalement		14 252,22	
Imposable distinctement		3 698,46	
Précompte professionnel		0,00	2286
Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale		53,82	2287

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Traitements, salaires, etc		5.775,68
Allocations de chômage		14.252,22
Total		20.027,90
Quotient conjugal	6.008,37	6.008,37-
Revenu net	6 008,37	14.019,53

REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES DISTINCTEMENT

Imposables au taux de 0,00 %		3 698,46
Total		3 698,46
Revenu net		3.698,46

REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus professionnels		
- Traitements, salaires, etc.	1.732,70	4.042,98

Détail du calcul (suite)

- Allocations de chômage	4 275,67	9.976,55
Total des revenus nets	6.008,37	14 019,53
Revenu imposable globalement	6.008,37	14.019,53

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base	6.008,37	14 019,53
Impôt de base	1.502,09	3.504,88
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées	1.502,09-	3.504,88-
Impôt à répartir	0,00	0,00
Principal sur rev impos. globalement	0,00	0,00
Principal total sur		
rev. impos. globalement et distinctement	0,00	0,00
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
0,00 x 75,043 %=	0,00	
0,00 x 75,043 %=		0,00
IMPOT REGIONAL		
Impôt Régional		
0,00 x 33,257 %=	0,00	
0,00 x 33,257 %=		0,00
IMPOT TOTAL		
Impôt Total	0,00	0,00
SOLDE IMPOT FEDERAL		
- Crédits d'impôt		
Bonus à l'emploi		235,95-
Enfants		550,00-
Solde impôt fédéral	0,00	785,95-
SOLDE IMPOT REGIONAL		
Solde impôt régional	0,00	0,00

Total Solde Impôt Fédéral	785,95-
Total Solde Impôt Régional	0,00
S O L D E	785,95-

Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur	20 027,90	71,79
Déjà retenu		53,82-
Montant en votre faveur		767,98

Stratégie Libre
Stratégie (n°) 14 ImpGlob_Titulaire/ImpDist_Partenaire/QC
Version du calcul IPP_EX_2025 V_1 4 0